

Date de la séance

Le 26 juin 2024

Date de convocation

Le 20 juin 2024

Date de publication

Le 20 juin 2024

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 20

Procurations 10

Excusé 1

Absents 3

N° 2024-06-36

OBJET :

**DESIGNATION D'UN
NOUVEAU MEMBRE
DE LA CLECT**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-quatre

Le mercredi 26 juin, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Jean Christophe SEGUIER

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE

Procurations :

Myriam BRENAC a donné pouvoir à Stéphane GOMPERTZ

Agnès TABARY a donné pouvoir à Adriano BALLARIN

Sidonie KARM a donné pouvoir à Hervé CAMARD

Caroline QUINET a donné pouvoir à Jean-Christophe SEGUIER

Hajer RIVIERE a donné pouvoir à Sylvie BIGAY

Samuel COLLIN a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

William FALCHETTO a donné pouvoir à Axel FAIVRE

Gérard PARFAIT a donné pouvoir à Gilles STUDNIA

Christine CAILLAT a donné pouvoir à Karine DUBOIS

Christelle BARDEILLE a donné pouvoir à Dominique GERBERT

Excusé : Yves DEKEYREL

Absents : Olivier RAVENEL, Damien GUIBOUT, Jean-Philippe ANTOINE

Secrétaire de séance : Katrin VARILLON

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-33,

VU l'arrêté préfectoral n°2012181-0004 en date du 29 juin 2012 portant création de la Communauté de Communes Gally Mauldre,

VU le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C-IV,

VU la délibération n°2013-01-12 créant la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour déterminer le montant de l'attribution de la compensation qui sera versée à chaque commune-membre,

VU la délibération n°2023-11-67 élisant un nouveau membre pour la Commune de Mareil-sur-Mauldre,

CONSIDERANT la nécessité de procéder de nouveau à l'élection d'un nouveau membre pour la Commune de Maule en remplacement de Monsieur Laurent RICHARD,

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Olivier LEPRETRE,

CONSIDERANT l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 19 juin 2024,

ENTENDU l'exposé de M. Patrick LOISEL, Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **ELIT** Monsieur Olivier LEPRETRE pour la commune de Maule ; les membres de la CLECT sont donc les suivants :

Pour la commune d'ANDELU	: Olivier RAVENEL
Pour la commune de BAZEMONT	: Jean-Bernard HETZEL
Pour la commune de CHAVENAY	: Myriam BRENAC
Pour la commune de CRESPIERES	: Adriano BALLARIN
Pour la commune de DAVRON	: Damien GUIBOUT
Pour la commune de FEUCHEROLLES	: Michel DELAMAIRE, Patrick LOISEL
Pour la commune d'HERBEVILLE	: Vincent GAY
Pour la commune de MAREIL-SUR-MAULDRE	: Nathalie CAHUZAC
Pour la commune de MAULE	: Olivier LEPRETRE
Pour la commune de MONTAINVILLE	: Eric MARTIN
Pour la commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE	: Gilles STUDNIA

Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le 04/07/2024.....
- Document rendu exécutoire le 04/07/2024.....